L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI, 3 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Un jeune homme ne craignant pas le travail demande un emploi quelconque. Il parle quatre langues et est prêt à faire quoi que ce soit. Recommandations et sécurité satisfaisantes seront données. Adresser par lettres: "Boto", à l'Abeille. 30juin—10f

A VENDRE.

A VENDRE—Un ilet de terre amélioré sur la rue Broad, No 387, en splendides conditions, borné par les rues O'Reilly, Aubry et Toussaint. Pour plus amples informations, s'adresser à J. V. Gourdain, encanteur, 79 rue Bienville. 30juin—7f

LE meilleur Gazoline au dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquotte, 49 rue de Chartres. 29juin—

A VENDRE—Une vacherie avec vingt-une vaches, un cheval et une charrette. S'adresser coin St-Philippe et Rendon. 26 juin—7f

A VENDRE chez F. A. Maggin, forgeron, No 73 Ste Anne, barrières en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombes, portes de caveaux, volets, tentes à mécanique. 17 juin—1m

DEMANDES.

ON Demande trois cuisinières pour la campagne. Gages $12. S'adresser au Bureau de placements, 150 rue Bourbon, près Orléans. 3 juil—1 f

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer", 265 rue St Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'État de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'État par l'avocat général contre le juge Lazarus, No 9 846, Cour Suprême de la Louisiane.

ARTHUR McGUIRK.
5 juin—3f en 1 m

BOYS' BICYCLES, R. P. Randall, 54 & 56 Baronne.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Charles E. Dubreuil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23 [illegible]. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons [illegible]

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 juill—3 8 12

Succession de André Debat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,[illegible] Division B—Attendu que Mme E. V. [illegible] ... droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28 3 10 juil

Succession de John Maurice Lapeyrolie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 24,120, Division C—Attendu que [illegible]

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28—juil 10

Succession de Mme Julia Mooney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,100—Division E. [illegible]

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juin—28—3 juil

Succession de Francisco P. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 22 271—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William John Martinez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juin—21 [illegible]

AVIS AUX CREANCIERS.

L'État ex rel. A. Britton et als. Consolidé vs. la Ville de la Nlle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,004—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Harrison receveur de la Metropolitan Police Fund ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
3juil—3 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Roeling auparavant ordonnée à être tenue devant F. B. Earhart, notaire, le 20me jour de juin 1888 qu'il soit maintenant ordonné et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville le SAMEDI 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Roeling pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 29 juin 1888. (Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3juil—3f au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 22,232—Division C—Edward Lilienthal vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Edward Lilienthal insolvable dans cette affaire soit tenue devant John Bendernagel, notaire en cette ville, le lundi, deuxième jour de juillet 1888 à 11 heures a.m. pour élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle Orléans, 30 juin 1888. (Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 mai—

Philip W. Sherwood vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 23,841—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par James H. Fitzpatrick, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 juin—29 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph K. Goulden vs ses créanciers—No 24,434—Division F—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Kiebert Goulden soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 26 juin 1888. (Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—3f au 30 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas C. Landry vs ses créanciers—No 24,439—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles C. Landry est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'État de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

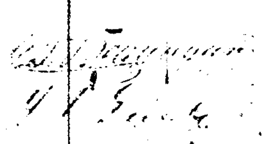

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, —A— l'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en pleto.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Tout le contenu, tous les biens, etc., collectivement et séparément, de l'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY, avec les chantiers de bois, animaux de trait, actions, termes non expirés de baux de valeur,

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, 18 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et les lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, plans, objets fabriqués, bois brut et travaillé, quincaillerie, peintures, huiles, verrerie, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bassin et Franklin, en cette ville; aussi, les animaux de trait (un cheval et un mulet), wagons, charrettes, buggy, et harnais sur les lieux; en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de **Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.**

Et ce qui se trouve sur les lieux et dans l'entrepôt No 87 rue Franklin, et sur le Vieux Bassin, aussi bien que sur le trottoir et le terrain neutre dans le voisinage.

Le stock manufacturé comprend un lot considérable de châssis, portes, persiennes, noyaux d'escalier, manteaux de cheminée, balustrades, ornements en bois.

Les meubles de bureau se composent d'un coffre-fort en fer, de bureaux et pupitres pour écrire, des chaises, etc.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

2° Une action du fonds capital du Mechanics, Lumberman's and Dealer's Exchange.

3° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882, de tout l'ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt-deux pieds et demi carré; le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer est à raison de cent cinquante dollars ($150) par mois en billets qui seront fournis annuellement. L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., du bail original en ce qui concerne l'assurance, réparations, entourage, nettoyage des lieux d'aisances, etc. Tous les détails peuvent être inspectés sur une copie du bail déposé dans l'affaire ci dessus.

B. Le bail de V. Demoruelle à Samuels sous signature privée en date du 14 avril 1884, de la portion de terre dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt-deux pieds carrés; le loyer du dit local étant à raison de cent dollars ($100) par an payable vingt cinq dollars à l'expiration de chaque trimestre; le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rochereau & C. T. Durgazen à Alexandre Smith & Co., sous signature privée, en date du 26 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans, à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96) payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus, et l'acquéreur assumera toutes les obligations etc que contiennent les baux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juil—3 7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemens' Building Association vs Patrick Finnegan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juil—2 9 16 23 30—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Machine, Trucks, Skids, Tarpaulins, Meubles de bureau.

Theo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Thos. C. Herndon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22 628—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 11 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le (Planters Press [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—30—3 7 11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de syndic et de shérif d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District dans l'affaire d'Arthur Hauch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,245—En vertu d'un ordre de vente date du 26 juin 1888, ordonné dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et ordonnant la vente de la propriété ci après décrite qui doit être faite par Chas. W. Drown, shérif civil de la paroisse d'Orléans et Chas. H. Schaefer, syndic des créanciers d'Arthur Hauch conjointement et conformément au dit ordre, les propriétés décrites seront offertes en vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Promenade Carondelet, St Pierre, Rocheblave et Conti et désigné par le numéro un sur un plan dressé par Arthur de Armas, ingénieur, le 8 juin 1871 et annexé à un acte passé le 19 juin 1871 pardevant E. Bouny notaire en cette ville; le dit lot mesure au pied américain [illegible]

2° Quatre lots de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Dorgenois et la Promenade Carondelet, et désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'ilet No 20, sur un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 20 décembre 1836, déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 11 mars 1837 par devant F. de Armas, alors notaire dans cette ville. Le lot No 1 mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre, sur 105 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne de profondeur du côté opposé et 20 pieds de largeur dans le fond.

Le lot numéro deux mesure quatre vingt dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave la même mesure dans le fond et dix-huit pieds dix pouces sur la ligne du lot numéro trois. Le lot numéro trois mesure quatre vingt-dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave, de même dans le fond et dix sept pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro quatre et le lot numéro quatre mesure seize pieds six pouces et cinq lignes de face sur la Promenade Carondelet, dix sept pieds huit pouces dans le fond, et quatre vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Et Charles H. Schaefer, syndic des créanciers de Arthur Hauch.
27juin—27—3,10,17 24,28juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, connue comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

John Petit vs. Henry Viavant et al. (Alice Bordelois, femme de Henry Viavant, et Charles Louque).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 236, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Prieur, désigné comme lot No 21 sur les livres des assesseurs de la Nouvelle-Orléans et comme lot No 1 sur un plan de C. A. de Armas, le 29 juillet 1854, déposé en l'étude de Onésiphore Drouet, ancien notaire; conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pied américain, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Prieur, et cent soixante-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 331 rue Dumaine. Étant la même propriété acquise par [illegible] de Z. Bruenn par acte passé par [illegible] notaire, le 19 janvier [illegible] au Bureau des Transferts.

[illegible] sur les lieux.
[illegible] W. DROWN.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward B. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937. En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme au numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent deux pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et dans le fond, deux cent trente trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet, et, conformément au dit plan, est subdivisée en neuf lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'ilet numéro 508, borné par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan est subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre [illegible] par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilège et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénation et cinq pour cent d'honoraire d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12 19 26—3,10,14juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St Pierre.

Jean Pierre Carrère vs. Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,105—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville SAMEDI 7 juillet 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Troisième District. D'un terrain formant le coin N. E. des rues Espagne et Girod ou Villeré, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle Orléans vs. D. L. Dupuseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22 951—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 14 juillet 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. W. Merritt vs Third African Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans l'ilet borné par les rues Bayou, Rosier, Laharpe et Colon, lots désigné par le No 6 de l'ilet No 16 d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1841, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public sous le No 5 du livre de plans No 3, le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Rosier sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 28—3 10 17 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 996 rue Magazine, entre les rues Amelia et Antoine.

—Dans l'affaire de—

Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Conolly, veuve de James Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Amelia et Antoine, désigné par le No 10 sur une esquisse faite par J. F. Braun, voyer, daté le 17 juin 1886 et annexé à un acte passé pardevant Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, d'après lequel plan le dit lot mesure trente cinq pieds quatre pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse par achat de Henry Meyer, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant qui est due, disons quatre cent seize 66 2/3 piastres avec 8 0/0 d'intérêt du 28 avril 1887 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur tout le montant en litige pour frais d'avocat, les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'État dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de deux billets à ordre pour quatre cent seize 66 2/3 piastres chacun, datés le 28 avril 1887 et payables respectivement un et deux ans après leur date, et tirés par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis leur date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété conformément avec la réclamation du plaignant, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887; l'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte primitif relativement aux frais d'avocat, d'assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Flower vs Louis Foulis ou Fonlat(?).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,430—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Mire, Bienville et Tonti, désigné par le numéro douze, de l'ilet No seize, sur un plan de D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire. Le dit lot mesure vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante-huit pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
[illegible] Shérif Civil de la [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Dauconr(?) vs. Henry Alcard(?).

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,326—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt-huit pieds onze pouces de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,540—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt-sept et Vingt-huit de l'ilet No Vingt quatre sur un plan dressé par W. Forshey, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladreyère, ex-notaire en cette ville, comme ilot No Neuf. Les dits lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure américaine trente pieds de face à la rue Live Oak, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tebault vs. F. J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,013—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un seizième indivise d'un lot de terre avec les améliorations connu comme le No 147, rue du Canal, étant le troisième magasin du coin Bourbon, mesurant plus ou moins 22 pieds 4 pouces de face à la rue Canal sur 85 pieds 4 pouces de profondeur dans l'ilet borné par les rues Canal, Bourbon, Dauphine et Bienville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme l'intérêt de Frederick J. Knapp, défendeur.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3,10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24 177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Jacques Andrews(?).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 868—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

[illegible]

Ensemble avec les dites actions ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant assez pour payer la réclamation du plaignant à savoir onze cent soixante seize dollars, montant sur le prêt capital avec six pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1888, et une autre somme de mille cinquante dollars le montant de la contribution des dites actions du capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars, à partir du 1er décembre 1873, et avec huit pour cent d'intérêt sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1877, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1882; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1883, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1886 et tous les frais de la vente et les taxes dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera le reste de la dette du capital hypothécaire non échue, mais sujette à être appelée en vertu de la Charte et des règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane jusqu'à concurrence de la somme de [illegible] quatre cent soixante dollars, et de toutes les obligations des actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa Charte et de ses règlements et le reste, s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tebault vs F. J. Knapp, No 18113, writ contre Mme Rose E. Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp et Frank C. Huber, sécurité in solido.

Dr C. H. Tebault vs Rosa Knapp No 21,021, writ contre Mme Rosa Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lots 4, 5 et 6 et 14, 15 et 16 et l'arrière portion des lots 10 et 20 étant en arrière et entre les premiers six lots, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Hampson, Clinton et Hillery dans le 7me district de cette ville. Les lots 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds six (30.6) pouces de face à l'avenue St Charles, par cent vingt-deux (122) pieds de profondeur; et les lots 14, 15 et 16 mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue Hampson par cent vingt-deux pieds de profondeur et l'arrière portion des lots 10 et 20 sont bornés par les lignes de projection des lots 4 et 16 sur la ligne de côté de la rue Hillery et par les lignes de projection des lots 6 et 14 sur le côté de la rue Clinton; le morceau entier ayant quatre-vingt onze (91) pieds six (6) pouces sur l'avenue St Charles ainsi que sur la rue Hampson et traversant l'ilet d'une rue à l'autre.

2° Les lots 23 et 24 dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Brainard, Joséphine et Jackson, mesurant chacun, vingt-sept pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Carondelet sur cent vingt sept pieds et deux pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles avec les améliorations.

3° Le seizième indivise du lot de terre et du magasin y bâti, connu comme le No 147, rue du Canal, étant le troisième magasin de l'encoignure Bourbon, dans l'ilet borné par les rues Canal, Bourbon, Douane et Dauphine, et mesurant vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt-cinq pieds quatre pouces de profondeur, plus ou moins, étant la même propriété acquise par Mme Charlotte Piffet, suivant un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire le 2 janvier 1860, et léguée par elle à Frederick S. et Viola Knapp, (maintenant décédée) et le dit seizième étant hérité par leur mère, Rosa Edmunda Knapp de ses enfants. Toutes les propriétés ci-dessus mentionnées étant les propriétés séparées de Mme Rosa Edmunda, épouse de Frederick J. Knapp.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO. encanteurs—Seront vendu aujourd'hui, MARDI, 3 juillet 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 36 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 3 juil—1f

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Spencer Ronn(?).

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24,388.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans la troisième district de cette ville, dans l'ilet No 678, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egania. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout, ensemble comme suit à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egania et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) lignes de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, (au pied américain).

Les améliorations comprennent un cottage simple, ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888 en sus du prix de leur adjudication et devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, au frais des acquéreurs.
30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier, En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. (G. C. Friedrichs encanteur—bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, [illegible] il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division E en date du 7 juin 1888 rendu dans la succession ci dessus la propriété ci après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges et servitudes y sont attachés et y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Delta et Front, désigné comme lot No 7 sur un plan de Louis H. Pilie, ancien voyer de ville en date du 21 mai [illegible] 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages [illegible]

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit [illegible]

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs. J. A. [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 188—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, Constance, désigné par le No 5 sur un plan dressé par A. S. Phelps voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire pour la paroisse Jefferson. Le dit lot de terre No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot No 16 forme l'encoignure des rues Milan et Perrier. Étant la même propriété acquise par le défendeur de John F. Lowe par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 27 avril 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une belle résidence,

Rue St Joseph, entre St-Charles et Camp, (la rue derrière étant la rue Jubie(?)).

Mme E. W. Davidson vs William Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,067—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Joseph, St Charles, Jubie(?) et Camp, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente pieds trois pouces et deux lignes, et désigné comme le lot No 5 (cinq) sur un plan dressé par Thomas Petinga(?) voyer, daté le 21 mars 1845.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST-BERNARD.

22ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

—No 282—

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Lastil(?) et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, aux Abattoirs, en face du bureau du journal officiel "le Progrès," rue Esteban, entre Levée et Chartres, à la station inférieure du City R. R., dans cette paroisse, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci dessous à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la paroisse St Bernard, dans cet État, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, au environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros quatre et cinq, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 27me jour de février 1851, et déposé au bureau du recorder de dite paroisse St. Bernard, et mesurant, ensemble, cent soixante pieds de face au fleuve Mississippi, sur quatre-vingts arpents de profondeur, bornés à la partie supérieure par le cimetière National des États-Unis et à la partie inférieure par la propriété appartenant anciennement à Philippe Marbouinot(?) et la propriété actuelle de Mme Anastasie Kowalski. Étant la même propriété acquise par le dit feu Jean Decomine Dauterive par achat de Mme Catherine Jane Hunter d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire de la Nouvelle-Orléans, le 31me jour de juillet 1878, enregistré au bureau des aliénations de la dite paroisse St. Bernard, dans le livre No 4, folio 41. Un taureau Jersey et une mule grise.

Sur les termes et conditions suivantes: Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, payable en billets de l'acquéreur divisés par coupons, à la convenance des parties en litige, spécialement garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, et les conditions usuelles d'assurance, etc., avec la condition et la convention que Joseph Dubuclet Dauterive aura le droit d'enlever de la dite propriété foncière après la vente qui y aura lieu et à ses propres frais, la petite maison et la cuisine qui se trouvent près de la ligne inférieure de la dite propriété, ensemble avec les arbres, vignes et arbres fruitiers qui se trouvent autour de la dite maison et plantés par lui. Le taureau et la mule comptant sur les lieux.

E. B. NUNEZ, Shérif de la paroisse St-Bernard.
30 juin—juillet 7, 14, 21, 28—août 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Steel—No 6412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1888, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St Louis sur 110 pieds de profondeur, **ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.**

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.

1juil—1,7,14,21 28—4août

Vente de syndic.

Cigares, tabac en feuilles, comptoirs, &c.

No 23,971—John P. Gaspard vs. ses Créanciers.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—MARDI, 3 juillet 1888, il sera vendu, à 10 heures et demie du matin, au No 133 rue Décatur entre les rues St. Louis et Toulouse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 juin 1888—

Un lot de cigares tabac en feuilles, comptoirs, etc., les installations du magasin.

Conditions—Comptant sur les lieux.
22 juin—22 27—juil 3.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magnifique carré de terre.

Avenue St-Charles, Faisant face au Parc Audubon, Etant une partie du terrain Foucher, mesurant 240 sur 300 pieds, Et touchant la limite de Greenville.

Dans l'affaire de C. E. Girardey et als. vs. Les héritiers de Wm Henry et als Et au profit des héritiers de Samuel P. Blanc et de William Henry, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 23,315.

Pour un partage. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale [illegible]

Un certain carré d'ilet, situé du côté nord de l'Avenue St Charles, Sixième District de cette ville [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant [illegible]

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire aux frais de l'acquéreur.
3 juin—3 10 17 24 juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

En face du Parc Audubon.

Ce magnifique morceau de terre borné par

l'avenue St. Charles, Burtheville et Greenville.

Sixième district de la Nouvelle Orléans.

Terrain sur un coteau élevé, mesurant plus ou moins, au pied français, environ 1260 pieds de face à l'avenue St. Charles, sur une profondeur d'environ 11,505 pieds de face à la ligne supérieure, et 11,627 pieds de face, sur la ligne de Burtheville, s'étendant dans le fond à environ 2 1/2 milles, et contenant environ 250 arpents de terre.

A vendre à un long crédit, à un faible taux d'intérêt.

Dans l'affaire de **C. E. Girardey et autres** contre **les héritiers de William Henry et autres.**

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Docket No 23 315.

Pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district, et en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888, Docket No 23,315, dans l'affaire de C. E. Girardey et autres contre les héritiers de Wm Henry et autres, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre de forme irrégulière, ensemble avec tous les droits, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, formant une partie du morceau anciennement connu sous le nom de Foucher Tract [illegible]

1° Douze cent soixante (1260) pieds au pied français de face à l'avenue St. Charles.

2° Sur la ligne supérieure à un point 240 pieds au bas de la ligne de Greenville [illegible]

3° Puis sur une ligne droite dans une direction [illegible]

4° [illegible]

5° Puis sur la ligne du bas formant le milieu de l'avenue St Charles et le long de la ligne du haut de Burtheville [illegible] avec la ligne du haut.

Le tout conformément à un plan qui pourra être vu à l'emplacement de la vente fait du plan original de J. A. D'Hémécourt, député voyer de cette ville, en date du 9 mars 1870. Cette vaste propriété forme le plus grand corps de terre de valeur près de la ville de la Nouvelle Orléans [illegible]

Tout le morceau, pour les facilités [illegible]

Conditions.—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant; le reste en billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour la distribution aux parties intéressées, payables à 1, 2 et 3 ans, à partir du jour de la vente, et portant intérêt à raison de 7 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec privilège en faveur de chaque billet, et le pacte de non aliénation, et les clauses usuelles de garantie, comprenant 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de poursuite en recouvrement des billets. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888, et fera, au moment de l'adjudication, un dépôt au comptant de 10 pour cent sur le prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3juin—3,10,17,24—7juil.

Succession de Wm M. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,9[illegible]—Division D—Attendu que Virginia Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm M. Miller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

Succession de Mme M. B. Sargi(?).

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,882—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul Surgi, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juin—27 30—6 juil

Succession de John Rapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 23 6[illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. P. Heintz, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30, 5 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse. Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White vs Althée White et als.

No 24,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Mackie J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août, 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 7 juin 1888 et signé le 13 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible] dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150, avec un grand magasin au rez de chaussée, [illegible]

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur [illegible]

Acte de vente pardevant Jules Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1juil—1,7 14 21 28—4août

Propriété Améliorée —DE LA— PLUS GRANDE VALEUR —DANS LE— Deuxième District.

No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel.

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—[illegible]

3 juin—3 30—jui 7 14 21 28—août 4

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Bijouterie, etc.

Succession de Patrick Mulard(?) et John Sullivan(?)

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 20 753(?)

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 juillet 1888, [illegible]

Conditions—Comptant.
20 juin—26 30 juil 3 7 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième District No 458 et 460 rue Locust et 2[illegible] 10 Actions du fonds capital du Odd Fellow Hall Association.

Succession de John Patrick(?)—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 23,969(?)

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 juillet 1888, à 11 h 1/2 à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies [illegible]

1° Deux certains lots de terre, désignés par les Nos 3 et 4 [illegible]

Les améliorations comprennent une maison-cottage [illegible] 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District [illegible] rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds [illegible] rue Jackson [illegible] 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar [illegible]

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions, comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

9 juin—9 16 23 30—7 14 juil

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de A. Q. Kennett.

No 23,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Actions dans la La Variété et New Louisiana Jockey Club.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. C. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile [illegible] les actions suivantes:

1. Une action du fonds capital de l'Association La Variété, [illegible] 1880.

2. Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club [illegible] 1880.

Conditions—Comptant avant transfert.
30 juin—juillet 1 7—11 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District, Paroisse d'Orléans—Ph. Hoelzel(?) Jr. & Co. et als vs. leurs créanciers—No 24,124—Division C—Ordre de Cour—[illegible] Que H. H. Bryan soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, [illegible] juillet 1888. (Signé) F. A. MONROE, Juge.
Une copie fidèle: Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
2 juin—3f en 5 jul

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 464 rue Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire son mari.

No 20,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 23 février 1888, et signé le 29 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage double à un étage, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, St André et Josephine. Le terrain forme une partie des lots Nos 17 à 22 inclusivement, et mesure 37 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 4 lignes. [illegible] à $22 par mois.

Conditions—Comptant, [illegible]

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

Et le même jour, à 2 heures P. M., sur les lieux ci-dessus décrits, il sera vendu à l'encan un lot de meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire déposé au bureau [illegible]

Conditions—Comptant avant livraison.
23 juin—23 30 juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un beau site pour bâtir.

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit.

Dans l'affaire des mineurs Duncan F. Kenner, Jr.

No 21,60[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus [illegible] il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

Trois lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Thalia et Melpomène désignés par les lettres F. G. et H. sur un plan de P. [illegible] déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire. [illegible]

Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalia.

Les terrains ci-dessus sont par leur plaisant et attractif voisinage, un site exceptionnel pour maison plusieurs jolies résidences.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un crédit de un ou deux ans à partir du jour de la vente, l'acquéreur fournissant des billets pour chaque partie à crédit portant intérêt à 6 pour cent par an avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie; assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 juin—12,23,30—juil 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure à l'angle des rues Shellford(?) et Clara.

Succession de M. B. Muncy(?).

No 22 709—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1888 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible]

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant P. L. Fourchy, notaire.
24 juin—24 30 juil 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure des rues Laurel et Foucher.

Succession de Simon Charles Gautran(?).

No 23,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]

Conditions—[illegible]

Acte de vente aux frais de l'acquéreur [illegible]
3 juin—3 16 23 30—juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double No 464 Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire son mari.

No 20,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR [illegible]

3 juin—3 16 23 30—juil 7

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Coin de valeur.

La grande maison, double, en bois, à étage, avec de grands terrains, coin Carondelet et Calliope.

Succession de Paul Marie Dupré(?) Grandmaison.

No 1[illegible]11.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Calliope [illegible]

Conditions—La moitié ou plus comptant [illegible]

10 juin—10 23 30—juil 7 14

Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson(?).

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division—No 22,052(?).

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District [illegible] il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies [illegible] dans le Sixième District [illegible] borné par les rues Valence, St George [illegible]

Conditions—Comptant [illegible]

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot(?) notaire [illegible]
16juin—16,23,30—7 juillet